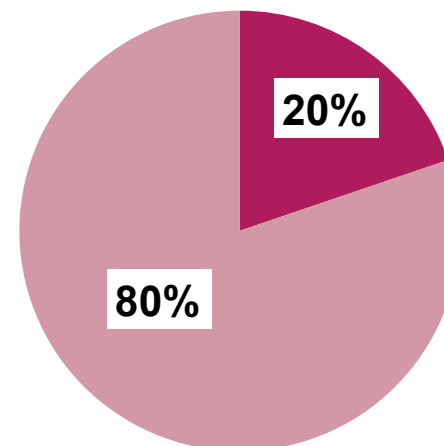


# **RÉSULTAT DU QUESTIONNAIRE POUR LES SALARIÉES DE LA MAROQUINERIE**

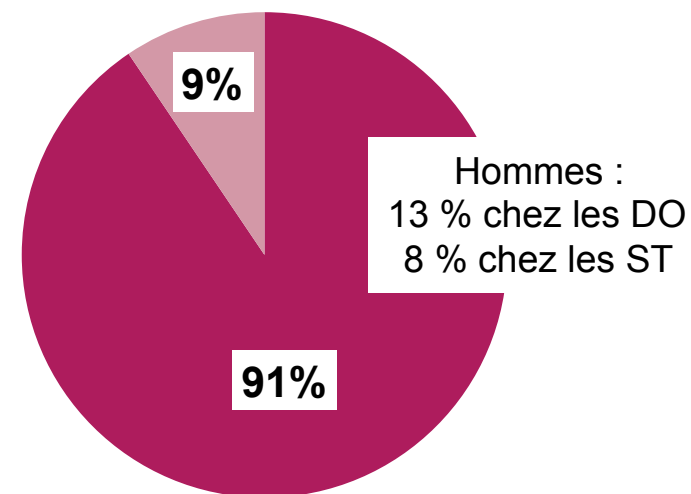
**CONGRÈS CGT THCB – JUIN 2018**

# QUI A RÉPONDU ?

- 834 salariées  
**MERCI !**
- De 9 entreprises
- Appartenant à 4 groupes
- 6 sous-traitants (ST)
- 3 appartenant à une grande marque de Luxe (donneur d'ordre – DO)
- 577 réponses exploitables qualitativement et quantitativement



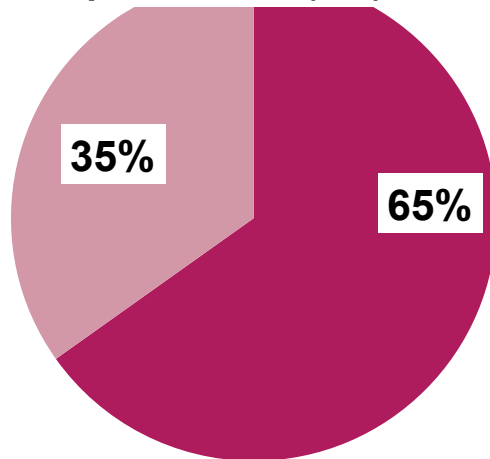
■ Donneur d'ordre ■ Sous-traitant



■ Femmes ■ Hommes

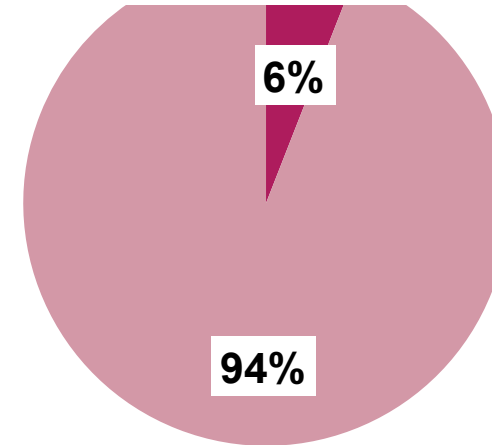
# RÉMUNÉRATIONS : UNE FILIÈRE À DEUX VITESSES

Ma rémunération est au dessus de la grille de qualification (DO)



■ Oui ■ Non

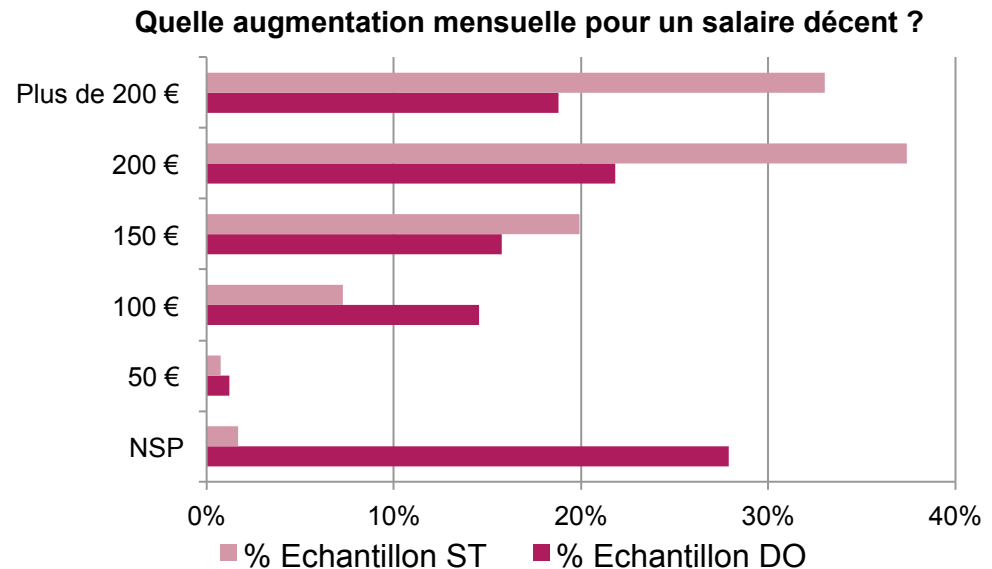
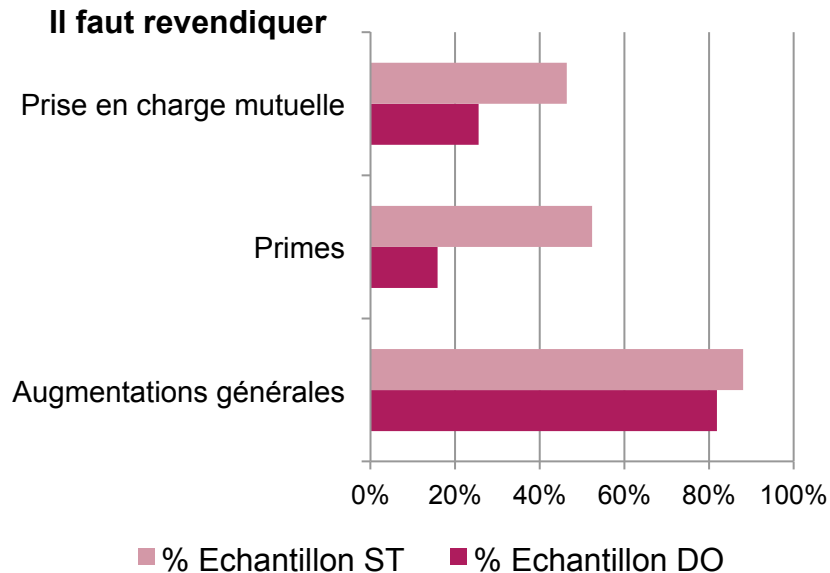
Ma rémunération est au dessus de la grille de qualification (ST)



■ Oui ■ Non

- **Chez les sous-traitants, les salariées sont scotchées à la grille de qualification**
- **L'ancienneté ne donne pas lieu à des évolutions automatiques chez les sous-traitants (la moitié des salariées des donneurs d'ordre en connaissent par contre)**
- **Les primes (au sens large : 13<sup>ième</sup> mois, intéressement, participation, primes) sont générales chez les DO, un tiers des salariées des ST n'en ont pas**

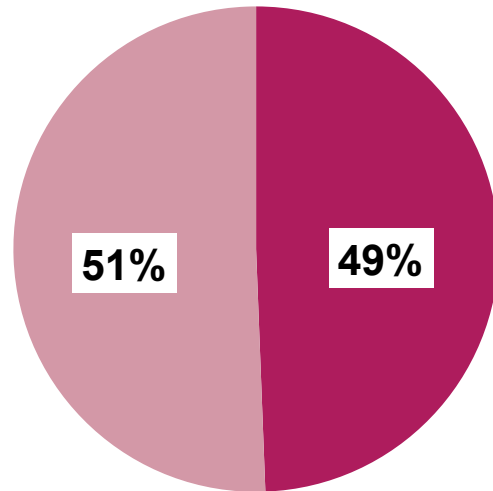
# RÉMUNÉRATIONS : REVENDIQUER UN SALAIRE DÉCENT



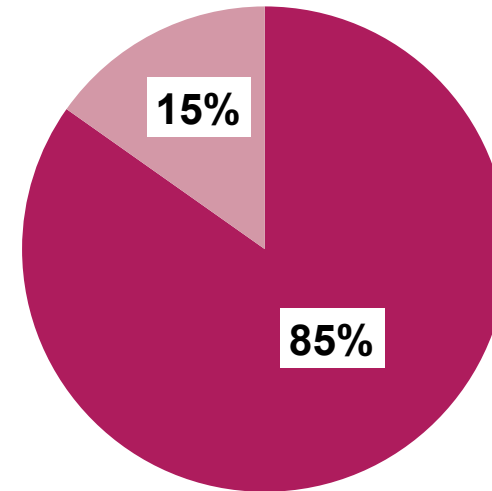
- **Les salariées se retrouvent sur la nécessité de revendiquer des augmentations générales à plus de 80 %**
- **Bien évidemment, les salariées des sous-traitants sont aussi sensible à la négociation de primes et de prise en charge de la mutuelle**
- **L'objectif à court terme d'un salaire décent s'exprime avec des montants différents entre salariées des donneurs d'ordres et des sous-traitants**

# POLYVALENCE DEMANDÉE, MAIS PAS POUR TOUS ? ET POUR RIEN

La polyvalence est demandée (DO)



La polyvalence est demandée (ST)



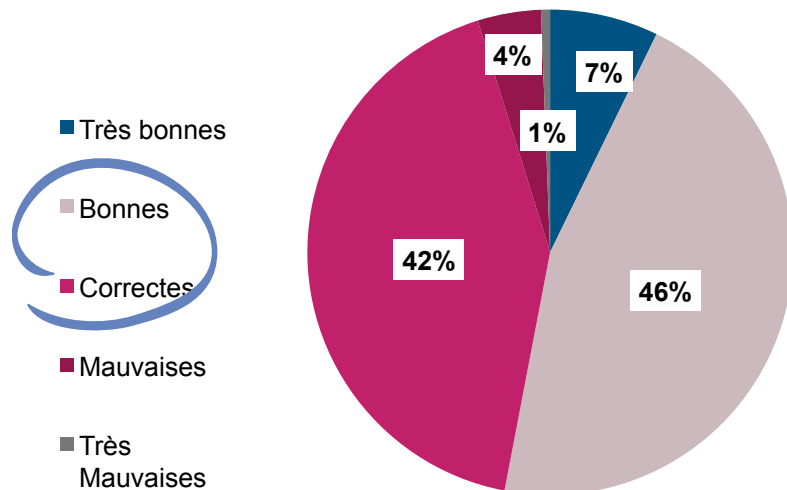
■ Oui ■ Non

■ Oui ■ Non

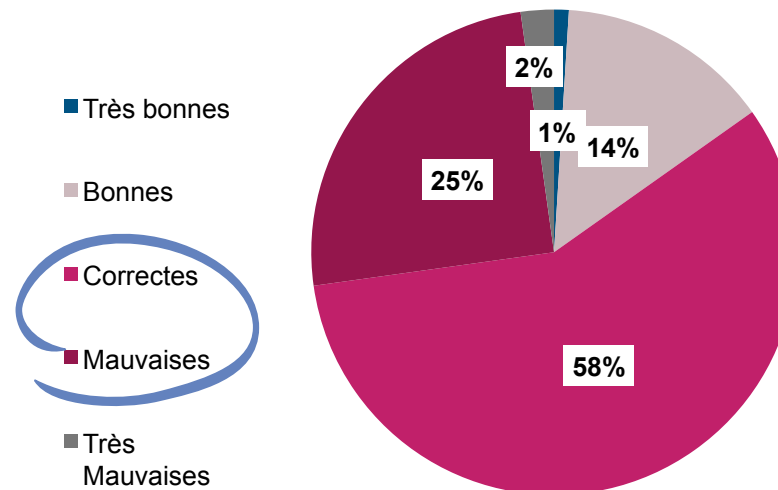
- Il est demandé à 85 % des salariées des sous-traitants d'être polyvalentes
- Cela ne semble pas être le cas chez les donneurs d'ordres
- La demande de flexibilité de la filière se reporte fortement sur les sous-traitants
- La polyvalence n'est pas rémunérée (92 % des répondants)

# UNE FILIÈRE DE PLUS EN PLUS EXIGEANTE, PÈSE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail sont (DO)



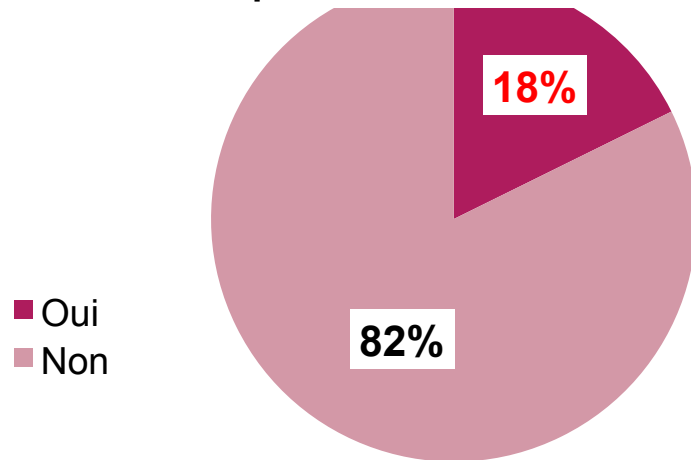
Les conditions de travail sont (ST)



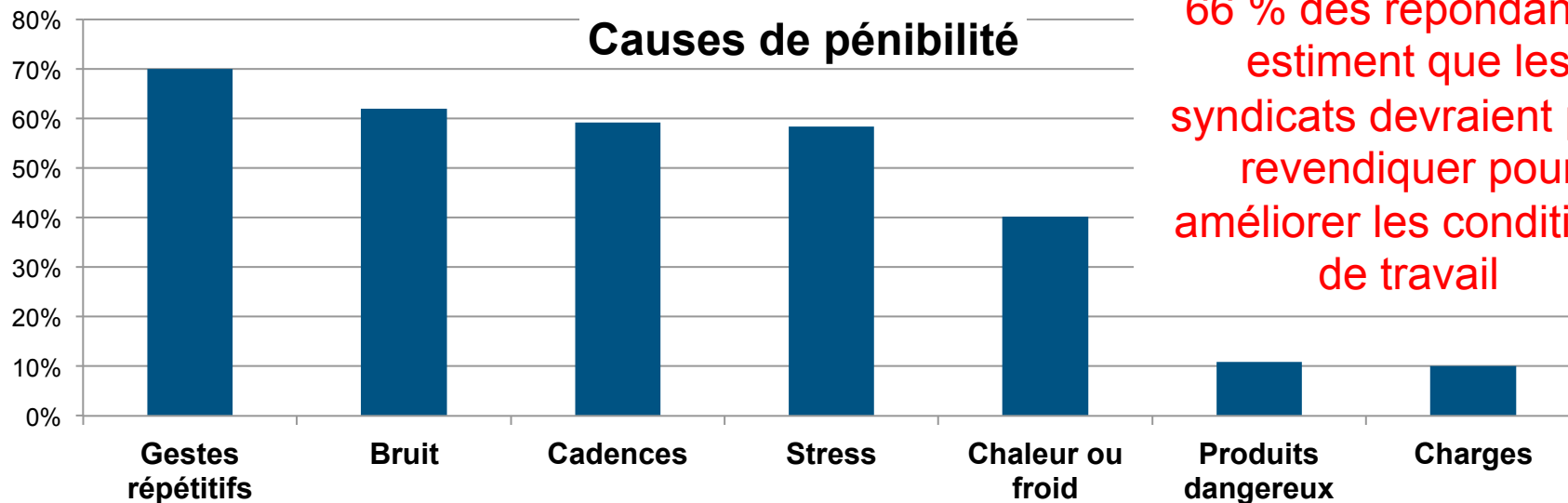
- La situation en termes de conditions de travail est massivement jugée correcte voire bonne chez les donneurs d'ordres
- Ceci est largement décalé vers le mauvais chez les sous-traitants
- Ces conclusions sont les mêmes pour la qualité de vie
- Mais attention, si la moitié des répondants jugent que les conditions de travail se dégradent, ils sont 60 % chez les donneurs d'ordre
- En cause : une exigence accrue (délais ...) facteur de stress et de dégradation des relations entre collègues ou avec l'encadrement

# LES TMS FONT DES RAVAGES QUE FONT LES SYNDICATS ?

Personnellement confrontée à une maladie professionnelle ?

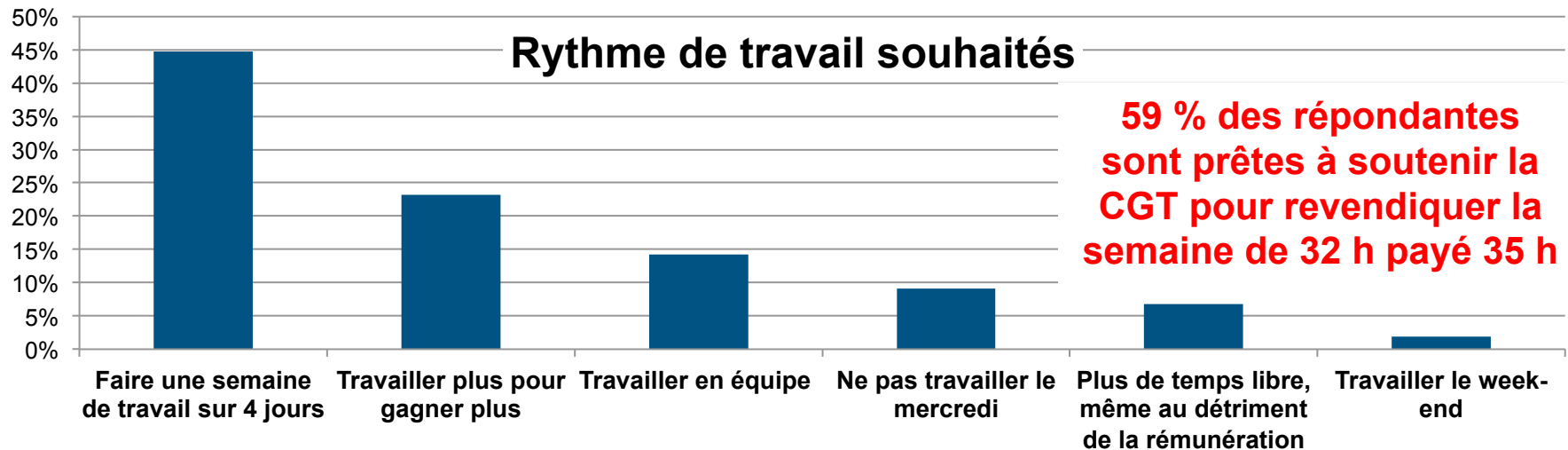


- 18 % des répondantes déclarent être confrontées à une maladie professionnelle
- Ce sont très massivement les Troubles Musculo-squelettiques qui font des ravages
- Ce chiffre est de 27 % chez les donneurs d'ordres : signe d'une situation dégradée ... ou d'une sous évaluation chez les sous-traitants ?
- A noter que le bruit est jugé comme la seconde cause de pénibilité



66 % des répondantes estiment que les syndicats devraient plus revendiquer pour améliorer les conditions de travail

# RYTHME DE TRAVAIL : DU FLOU ET DES ENVIES



- **Au sein d'une même entreprise, les salariées ont parfois du mal à dire si il y a un accord de modulation du temps de travail ou pas ... ou si il s'agit juste d'usages imposés**
- **Quand il y en a un connu, les jugements sont partagés :**
  - plutôt positif chez les donneurs d'ordre à 89 %
  - Mais seulement 52 % chez les sous-traitants
- **Pour environ 70 % des répondantes, l'organisation du travail doit tenir compte de la vie privée (éduquer un enfant, accompagner un malade en particulier), de la pénibilité du travail et de l'âge des salariées**